AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2016
FR0010458729-FS0946

9 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMPLANET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2016, la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Investment Partners[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMPLANET et détenir, pour le compte desdits fonds, 556 004 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMPLANET sur le marché.

[1] Contrôlée par le groupe Edmond de Rothschild. La société Edmond de Rothschild Investment Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 11 471 956 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.